

Rue Fieux, réfection totale mais illégale! 2P2R demande la mise en conformité

La Ville de Toulouse et Toulouse Métropole ont supervisé d'importants travaux rue Fieux en 2025-2026, comprenant notamment le remplacement des réseaux ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs. À cette occasion, elles devaient respecter les règles d'accessibilité applicables à l'espace public. Les cheminements piétons devaient notamment présenter une largeur minimale permettant le passage des personnes à mobilité réduite, soit généralement 1,40 m libre de tout obstacle, fixe ou mobile. Or, malgré nos alertes répétées, les aménagements réalisés ne respectent pas ces exigences réglementaires.

Nous avons donc formalisé, par l'intermédiaire de notre avocat, une demande préalable de mise en conformité le 22 juin dernier. Cette démarche s'appuie sur un constat d'huissier établi le 27 mai 2026. Ce procès-verbal relève notamment des largeurs de trottoir comprises entre environ 47 cm et 110 cm selon les secteurs. Il précise en particulier : « *je constate que des piétons sont dans l'obligation de se déporter sur la chaussée du fait de l'étroitesse des trottoirs ainsi que de la présence des containers poubelles* ».

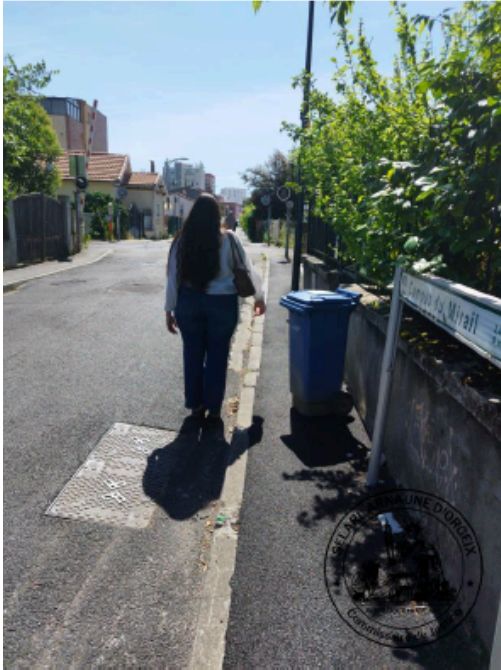
Nous estimons que ces aménagements exposent les enfants, les personnes à mobilité réduite et, plus largement, l'ensemble des piétons à des risques inacceptables. Les obligations relatives aux aménagements cyclables ont également été ignorées. Nous demandons en conséquence d'engager rapidement les études et les travaux nécessaires afin de garantir l'accessibilité des trottoirs et le respect des obligations relatives aux aménagements piétons sur l'ensemble de la rue Fieux.

Nous espérons, à travers cette démarche, que la collectivité prendra désormais en compte l'ensemble de ces aspects réglementaires dans ses futurs projets. La réfection complète des rues intervient trop rarement pour que l'on puisse attendre encore des décennies avant d'accorder pleinement aux piétons la place qui leur revient.

liens:

[courrier avocat](#)

[constat d'huissier](#)



27/05/2026 11:21:45 - 43.5820396 1.4219624



27/05/2026 11:22:30 - 43.5821031 1.422015

contacts:

Stéphane Baiget, référent de quartier, 06 78 54 11 72

Sébastien Bosvieux, administrateur, 06 02 36 23 81

Plus d'informations sur l'association:

<https://2p2r.org/>

fin communiqué